



Publication : Journal SUD-OUEST

Date : 2024 09 12

Thème : Contrat Local de Santé du Médoc

Page : 24

24

Médoc



Le petit village forestier de Brach, dans le sud Médoc, a vu sa population augmenter de plus de 33% entre 2015 et 2021.
SUD OUEST

Communes express

Saint Sauveur

Marché gourmand. Le dernier marché gourmand de la saison estivale aura lieu demain à partir de 19 h 30 sur la place de la mairie avec une grande diversité de produits permettant à chacun d'élaborer son menu. Des tables seront mises à disposition du public, il faudra néanmoins apporter ses couverts. La soirée sera animée par Dominique Delill, chanteur guitariste.

Saint Germain-d'Estueil

Fête du village. La fête de Saint Germain-d'Estueil aura lieu de demain à dimanche. Au programme, un loto demain à 21 heures à la salle des fêtes, un salon du bien-être et un vide-greniers samedi et dimanche, une soirée grillade, un concert du groupe 2Two et un feu d'artifice samedi soir. Et enfin, un concours de pétanque en doublette dimanche matin avec inscription à 8 h 30.

Castelnau de Médoc

Dédicace. Caroline Mas dédicacera son livre témoignage « Handi Business, les dérives du transport de patients », samedi de 10 h 30 à midi à la librairie La Petite Fourmi Rouge, 16, rue Victor-Hugo. L'autrice échangera avec le public et lira des passages de son livre dans lequel elle aborde le quotidien de personnes qui ont besoin de soins et de la situation préoccupante du transport de ces patients.

Grayan-et-l'Hôpital

Associations. La commune organise son forum des associations samedi de 11 à 18 heures, au stade municipal et au gymnase. Une vingtaine d'associations grayanaises seront présentes pour renseigner sur leurs activités, horaires, dates de reprise et inscription. Cette journée sera également l'occasion de s'initier à certaines activités : football, golf, qi gong, yoga de Samara. De 11 h 15 à midi et 15 heures à 15 h 45, un animateur proposera une session « bâton dynamique » et à 14 h 30, l'association Safari Médoc une randonnée sur le nouveau circuit de Grayan. La municipalité offrira un verre de l'amitié pour remercier les associations.

Utile

« Sud Ouest »

Rédaction. Chez Cocotte Minute coworking, 19, rue Jean-Jacques-Rousseau 33340 Lesparre. 06 86 28 97 88.

j.lestage@sudouest.fr

Publicité. Mathieu Gonzalez

06 15 27 64 27.

m.gonzalez@sudouest.fr

Urgences

Samu/ Centre 15.

Police/Gendarmerie. 17.

Sapeurs-pompiers. 18.

Sauvetage en mer

Estuaire Cross.A. 196

DÉMOGRAPHIE

Inégalités territoriales et sociales : un portrait contrasté

Dans le cadre du nouveau Contrat local de santé du Médoc, qui sera signé bientôt, une « carte d'identité » du territoire a été établie. Elle met en lumière des disparités entre le nord et le sud, ainsi que des problématiques d'insertion et de mobilité

Juhen Lestage
jlestage@sudouest.fr

Les représentants du Parc naturel régional Médoc (PNR) et de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine (ARS) se réuniront mardi 17 prochain à Castelnau-de-Médoc pour signer le troisième Contrat local de santé (CLS). Ce plan d'actions vise principalement à réduire les inégalités sociales et territoriales dans le domaine de la santé. Ce document dresse aussi un portrait complet du Médoc, dévoilant à la fois ses fragilités et ses atouts. Voici quelques extraits révélateurs, ainsi que des éléments complémentaires.

Une population qui augmente

Sur le plan démographique, le Médoc se distingue comme un territoire dynamique. Sa population, qui atteint aujourd'hui 109 763 habitants, a connu une croissance continue ces dernières années. Entre 2013 et 2019, le territoire a gagné 8 630 habitants, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,4 %, supérieure à la moyenne dé-

partementale (+ 1,3 %) et nationale (+ 0,4 %).

Cette croissance est particulièrement marquée dans les Communautés de communes Médoc Atlantique et Médullienne, des zones proches du littoral et de la métropole bordelaise qui attirent de plus en plus de familles et de retraités, en quête d'un cadre de vie agréable. Bien que l'accès au logement reste difficile, il est néanmoins plus accessible qu'à Bordeaux. Entre 2015 et 2021, le petit village de Brach, situé à 40 km de Bordeaux et à moins de 30 km des premières plages océanes, a vu sa population passer de 614 à 849 habitants, soit une augmentation de 38,3 %. De nombreux lotissements y ont été créés.

En termes de structure par âge, le Médoc présente une sous-représentation notable des jeunes de 18 à 24 ans (5 % de la population contre 8 % en France hexagonale) et, à l'inverse, une surreprésentation des personnes âgées de 60 à 74 ans (19,7 % contre 16,7 % au niveau national), un chiffre en hausse depuis 2013. Le vieillissement de la population est particulièrement marqué au nord du Médoc et le long de la côte atlantique.

La mobilité, un défi

La mobilité représente un défi important pour le Médoc. Le document du CLS indique que « près de 22 % des ménages sont en situation de précarité énergétique liée à la mobilité quotidienne ou au logement », avec une concentration plus forte dans les communes du nord-est du territoire. Cela équivaut à environ 7 330 ménages touchés par la précarité de mobilité (16,1 %) et 6 600 ménages concernés par la précarité liée au logement (14,5 %).

Les causes de cette « précarité de mobilité » sont multiples : budget carburant serré, véhicules anciens nécessitant des réparations coûteuses, distances de déplacement importantes, absence de solutions alternatives à la voiture, offre de transport insuffisante ou inadaptée et isolement social. Ces difficultés conduisent à des renoncements à se déplacer pour travailler, accéder aux soins ou aux loisirs. Parmi les actifs qui vivent et travaillent dans la même commune, 70 % utilisent principalement leur voiture pour aller au travail (soit plus de 8 300 personnes). De plus, 37 % des

actifs en emploi résident à 30 minutes ou plus de leur lieu de travail, un phénomène particulièrement répandu dans le sud du Médoc, près de la métropole. La vie active sans voiture est quasiment impossible dans le Médoc.

En ce qui concerne le logement, sa mauvaise qualité (faible performance énergétique et précarité énergétique) a des effets négatifs sur la santé physique et mentale des occupants. Des initiatives, comme celles de la CdC Médoc Cœur de Presqu'île pour la réhabilitation de logements anciens, nécessitent l'adhésion des propriétaires, ce qui est souvent difficile à obtenir. Toutefois, une démarche politique volontariste de vouloir améliorer la situation a été engagée par les élus locaux et les services de l'État.

Des jeunes non insérés

Un autre enjeu majeur pour le Médoc est la proportion de jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi, ni en formation (18,9 % contre 16 % en Nouvelle-Aquitaine et en France), ce qui représente 1 742 jeunes. Les taux sont particulièrement élevés dans les CdC Médoc Atlantique et Médoc Cœur de Presqu'île. Bien que les CdC Médoc Estuaire et Médullienne présentent des indicateurs de conditions de vie plus favorables (revenus élevés, faible proportion d'allocataires du RSA, part de cadres élevée, taux de chômage plus bas...), il est crucial de ne pas ignorer les situations de fragilité présentes.



Publication : Le Journal du Médoc

Date : 2024 09 13

Thème : Contrat Local de Santé du Médoc

Page : 10

10 L'ESSENTIEL DE LA SEMAINE

Le Journal du Médoc
Vendredi 13 septembre 2024

Un nouveau contrat local de santé pour prendre soin des Médocains

SANTÉ. Mardi 17 septembre aura lieu la signature du contrat local de santé (CLS) 2024-2029, à Castelnau-de-Médoc. Porté par l'Agence régionale de santé (ARS) et le Parc naturel régional Médoc (PNR), il permet la réalisation d'actions de sensibilisation, de prévention et la création de nouveaux services dans le domaine de la santé.

Célia CAROLA
c.carola@lejournaldumedoc.fr

Apporter des solutions territoriales en définissant des axes d'actions prioritaires, voilà la ligne directrice du troisième contrat local de santé en Médoc. Le premier a été signé en 2013. Il couvra les quatre communautés de communes - soit 110 000 habitants - et rassemblera les signatures de 22 partenaires, dont la Région, le Département et l'Éducation nationale.

Trois dimensions interdépendantes

Pour la première fois en France, il sera aussi signé par le Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires, qui s'inscrit dans une des trois dimensions du CLS : « One Health » (Une seule santé). Pour faire simple, c'est la reconnaissance d'une interdépendance

entre la santé des humains, des animaux et des végétaux. Cela donnera lieu à des actions de prévention des futures crises sanitaires, mais aussi de la transmission de maladies animales à l'humain. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « 60 % des maladies infectieuses émergentes notifiées dans le monde proviennent d'animaux, qu'ils soient sauvages ou domestiques ».

Le CLS mettra aussi l'accent sur deux autres aspects : les déterminants de santé et le dérèglement climatique. Le premier point prend en compte les facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux, pour apporter des solutions personnalisées aux Médocains. Virginie Lenoir, conseillère régionale et vice-présidente du Parc naturel régional (PNR) Médoc, a participé à intégrer les violences intrafamiliales dans le contrat : « Être victime de violences, quelles qu'elles soient, a un fort

impact sur la santé. On a mis en place, et on continue de le faire, des formations de sensibilisation, accessibles aux élus et aux professionnels de santé, pour mieux gérer les victimes. » Concernant l'impact du climat, le précédent contrat avait, par exemple, favorisé la production de calendriers et livrets thématiques sur la santé et l'environnement. Le PNR organise aussi des interventions directement dans les écoles pour sensibiliser à la protection de l'environnement.

Agir, même si on ne transforme pas tout

« On n'est pas des magiciens, on n'a pas de baguette magique pour inventer des médecins qu'on n'a pas », lâche Virginie Lenoir. Le contrat local de santé démontre un réel besoin de nouveaux dispositifs concernant la santé en milieu rural. Plusieurs points vont être mis en avant entre 2024

et 2029 : entre autres, la santé mentale, la question de la population vieillissante et le soutien aux aidants. « Favoriser la santé, c'est la première étape pour réduire les inégalités sociales », affirme la conseillère régionale. « Par exemple, ajoute-t-elle, on s'est rendu compte qu'il y a une prise de psychotropes élevée chez les Médocains. On doit renforcer les moyens que l'on met dans la santé mentale. »

« Favoriser la santé, c'est la première étape pour réduire les inégalités sociales. »

Pour la conseillère régionale, le système de santé est « à bout de souffle ». Toujours selon Virginie Lenoir, « Il faut quand même être honnête avec

les Médocains concernant l'offre [de professionnels de santé, N.D.L.R.], il n'y aura pas d'amélioration dans les cinq ans à venir. » Néanmoins, cela n'empêche pas les partenaires d'agir à leur échelle. *Maux* est un dispositif destiné à l'écoute des soignants du territoire, créé grâce au deuxième CLS. Ces contrats permettent d'épauler les professionnels, puisqu'ils sont fédérateurs : « On a quand même la chance, en Médoc, d'avoir un tissu associatif solide, avec des gens passionnés qui sont riches d'idées », reconnaît Virginie Lenoir. Le CLS applique une politique qui consiste « à aller vers » les zones rurales du Médoc, avec l'objectif d'établir un meilleur accès à la santé pour tous. Les actions s'élaborent au fur et à mesure des cinq prochaines années, avec le « rôle majeur de réveiller les consciences » face aux enjeux de la santé. ■



Publication : Le Journal du Médoc

Date : 2024 09 13

Thème : Contrat Local de Santé du Médoc

Page : 6

6

L'ESSENTIEL DE LA S

SANTÉ.

Le troisième Contrat local de santé a été signé



Les signataires étaient réunis à Castelnau-de-Médoc. PHOTO PNR MEDOC

Mardi 17 septembre, 22 signataires se sont réunis à Castelnau-de-Médoc pour officialiser l'adoption du Contrat local de santé du Médoc 2024-2029. Porté conjointement par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine (ARS) et le Parc naturel régional Médoc, le Contrat local de santé permet de mettre en cohérence les objectifs du Projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 et les initiatives locales en matière de santé, ainsi que les aspirations des collectivités territoriales (lire notre édition du

13 septembre 2024). Dans la continuité de la dynamique enclenchée par les précédents contrats et dans l'objectif de favoriser une meilleure prise en compte des déterminants de santé, 38 actions ont été menées de 2018 à 2024 durant le deuxième CLS grâce à la mobilisation de 152 partenaires ! Un bilan plus que positif, qui permet de renouveler le CLS pour une troisième signature. Avec une première nationale : la signature de l'Ordre des vétérinaires, grâce à l'approche « Une seule santé » !

